



FICHE D'INSCRIPTION CQP IV

PREMIERE PERIODE
FORMATION PEDAGOGIQUE
à retourner au CDV 35

Date limite d'inscription le 31 mars 2019

RESERVER CDV

Date d'inscription

Convocation

Versement

Montant :

Mode :

Date :

Dossier

Certif. Méd.

Attest. Nat.

Licence

Permis

Niv techn

AFPS-PSC1

Pièce ID

-IMPORTANT : Créer son livret de formation, voir page suivante-

*NOM : _____ *PRENOM : _____

*DATE DE NAISSANCE : _____

*ADRESSE (légale) : _____

*CODE POSTAL : _____ *VILLE : _____

*COURRIEL : _____@_____

*TEL. CELLULAIRE : _____

*CLUB : _____ *N° de Licence : _____

SUPPORT

(Niveau 5 FFV Enregistré)

Planche à Voile

Dériveur

Catamaran

Fiche à retourner, accompagnée du règlement des frais techniques de 450 euros par chèque, à l'ordre du CDV 35.

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

*NOM : _____ *VILLE : _____

*TEL : ____ . ____ . ____ . ____ . ____ - * ____ . ____ . ____ . ____ . ____

AUTORISATION DES PARENTS OU TUTEUR (-18 ans)

*Je soussigné M ou Mme : _____, Père, Mère, Tuteur de : _____

demeurant à : _____

déclare l'autoriser à participer aux activités organisées par le CDV 35 au cours du stage de formation qui se déroulera du 8 au 12 avril et du 15 au 19 avril 2019.

Fait à : _____, le : _____

SIGNATURE



FORMATION MONITEUR SAISONNIER 2019
CDV35 - VOILE LEGERE

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Un certain nombre de prérequis à l'entrée en formation sont nécessaires (cf ci-dessous).
Les candidats doivent créer leur livret de formation à partir de leur espace licencié de la FFVoile. Des modèles types de documents y sont disponibles et il est fortement conseillé de les utiliser.

Toutes les informations sont à retrouver sur la page formation du CDV35 :

<http://www.cdv35.com/index.php/la-formation/monitrice-moniteur>

Un tutoriel vidéo est disponible pour la création des livrets de formation :

<http://media.ffvoile.fr/formation/videos/31944/formation-des-moniteurs-de-voile-licencies>

Les éléments doivent respecter les intitulés et les dates de délivrance avant l'entrée en formation (premier jour du stage), et doivent être enregistrés dans le livret de formation numérique et présentés en original le premier jour de la formation.

Tout défaut vis-à-vis de ces éléments ne permettra pas l'ouverture du livret de formation.

- **Avoir 16 ans révolus à l'entrée du stage pédagogique (NB : 8 avril 2019).**
- **Avoir la licence annuelle Clubs FFVoile 2019.**
- **Justifier d'un niveau 5 (carte de certification FFVoile) par un formateur habilité par la Ligue et enregistré dans la base fédérale.**
- **Etre titulaire d'un permis de conduire d'un bateau à moteur dans les eaux nationales Françaises.**
- **Présenter un test de natation de 100 mètres départ plongé avec passage sous un obstacle en surface d'un mètre de long (*mention obligatoire*), signée d'un titulaire d'une qualification ad hock.**
- **Présenter un diplôme de secourisme de type AFPS/PSC1.**
- **Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile, datant de moins de trois mois à la date d'entrée en formation (NB : moins de 3 mois avant le 8 avril 2019).**

PREMIERE PERIODE FORMATION PEDAGOGIQUE :

OBJECTIFS : Formation et certification de l'UCC1 « sécurité », puis formation aux UCC 4(c) et 5 (domaine de l'animation et de l'enseignement).

Support de prédilection : en référence au niveau 5 certifié.

- Planche à Voile
- Dériveur
- Catamaran

LIEU : Saint LUNAIRE **DATES :** du lundi 8 avril à 09 h00 au vendredi 19 avril 2019
(Coupure les 13 et 14 avril 2019)

PRIX : Frais techniques : 450 €

ENCADREMENT : Formateurs nationaux et régionaux du centre habilité.

INFORMATIONS :

HEBERGEMENT/ RESTAURATION : contacter le YC ST Lunaire, 02 99 46 30 04.

DEUXIEME PERIODE FORMATION PEDAGOGIQUE

Stage en situation d'encadrement sur l'eau de 3 semaines minimum (90 heures) avec un formateur habilité.
Formation et certification des UCC restantes.

Obtention du diplôme de Certificat de Qualification Professionnelle Initiateur Voile aux 18 ans révolus après validation du jury.

